

DU MUSICOTHÉRAPIE

TYPE DE DIPLÔME

Diplôme université niv. form. bac

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +2

ACCESSIBLE EN :

Formation continue

DOMAINE D'ÉTUDE : Musique

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Objectifs

La musicothérapie peut se définir comme une forme de psychothérapie médiatisée par la musique et plus largement par le sonore.

Cette discipline issue du champ de la psychologie clinique se pratique au sein de contextes professionnels variés (rééducation, hospitalisation, prise en charge thérapeutique...) et s'adresse à toute personne quelque soit sa culture, son âge, les difficultés rencontrées (symptômes), sa pathologie ou son handicap. De ce fait, la dimension thérapeutique pose d'emblée pour le praticien musicothérapeute qui s'en réclame l'exigence d'une formation solide en psychopathologie clinique, en psychothérapie, ainsi que d'une pratique musicale de qualité.

Le Diplôme d'Université de Musicothérapie a pour objectif d'apporter les connaissances et compétences indispensables, à travers la découverte des deux grandes approches fondamentales que sont la musicothérapie réceptive et active. Cela permettant in fine, la mise en place de séances ou d'ateliers adaptés selon la situation considérée (individuelle ou groupale), au sein du tissu institutionnel ou en cabinet libéral.

En savoir plus sur le DU Musicothérapie

ÉTABLISSEMENT(S)

Université Toulouse - Jean Jaurès

LIEU(X) D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

Savoir-faire et compétences

- Repérer la nature de la souffrance psychique et/ou physique au moyen d'une évaluation diagnostique singulière. Appréhender l'expression symptomatique, les besoins, et les capacités de la ou des personnes concernées
- Élaborer un bilan et un protocole psychomusical à partir des observations recueillies par le musicothérapeute
- Répondre et s'adapter à une prescription ou indication émanant, d'un médecin, d'une équipe pluridisciplinaire, d'une institution voire à la demande du patient lui-même ou de sa famille.
- Mettre en place des séances de musicothérapie adaptées à chaque sujet, quelque soit sa structure psychique ou sa psychopathologie.
- Créer, restaurer, et/ou maintenir les moyens de communication et de relation chez des personnes en souffrance en ayant recours à une médiation sonore ou musicale.
- Diriger un entretien avec le patient, les familles, les professionnels
- Créer les conditions d'un processus d'évolution, de changement, de développement, en établissant un dispositif clairement énoncé et repérable.
- Mettre en œuvre des techniques et méthodes spécifiques, s'appuyant sur l'histoire musicale du sujet, l'improvisation, la communication sonore non verbale, et l'analyse du vécu sonore.
- Mobiliser la pensée et développer le potentiel créatif.
- Travailler tout au long du suivi en partenariat avec les équipes pluridisciplinaires, les différents acteurs du réseau (médico-socio-éducatif) dans le strict respect du secret professionnel.
- Évaluer et adapter la prise en charge à court, moyen et long terme
- Rédiger des comptes rendus et des synthèses
- Faciliter la réflexivité entre théorie et pratique
- Évaluer ses propres interventions, ainsi que les avancées et les effets de résistance du/des patient(s)

Condition d'accès

Formation(s) requise(s)

Publics visés

Ce diplôme s'adresse à toute personne ayant à minima une pratique professionnelle, souhaitant se former à la pratique de la musicothérapie dans une perspective de professionnalisation.

Etre titulaire du Baccalauréat ou du D.A.E.U. ou d'un titre admis en équivalence ou par procédure de validation des acquis professionnels + 2 années d'études musicales ou autres, sans obligation de diplôme et/ou 2 années d'expérience professionnelle dans tout secteur d'activité

Compétences musicales : culture musicale (répertoires divers), pratique musicale individuelle et/ou collective.

À défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis (Art R613-32 à R613-50 du Code de l'Éducation) :

- au titre de la Validation des Études Supérieures (VES)

Date de candidature eCandidat : du 1er mai 2020 au 1er juin 2020

Inscription

Prix de la formation : 1920€ + droits d'inscription à l'université

Perspectives professionnelles

Les musicothérapeutes travaillent dans divers domaines (sanitaire et social, prévention, réinsertion...).

Ils interviennent le plus souvent au sein d'équipes pluridisciplinaires, en collaboration avec des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des enseignants.

L'exercice de la musicothérapie peut aussi être complémentaire à une spécialité initiale : infirmière, infirmier, éducateur(trice) spécialisé, éducateur (trice) de jeunes enfants, aide-soignant (e), aide médico-psychologique, orthophoniste, psychomotricien (enne), musicien professionnel, professeur de musique, musicien intervenant.

Les principaux employeurs :

- Secteur sanitaire et social : les Centres Hospitaliers Universitaires, les Centres Hospitaliers, les Centres Hospitaliers Spécialisés, les Cliniques psychiatriques ou généralistes, les Maisons d'Accueil Spécialisé(MAS), les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), les Centres de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnels (CRRF), les Centres Spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation, les Instituts Médico-pédagogiques, les Instituts Médico-Educatifs, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC).

- Secteur justice : centres pénitentiaires, établissements pour mineurs, protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), associations menant des actions de réinsertion des anciens détenus.
- Secteur formation : institutions menant des actions d'insertion sociale, scolaire et professionnelle.
- Secteur associatif : atelier pour enfants, adultes, personnes âgées (Les associations recouvrent par leur champ d'action d'autres secteurs, par exemple : prévention, protection de l'enfance, insertion....).

Le musicothérapeute peut exercer en libéral, être salarié d'une institution, auto-entrepreneur ou créer une association loi 1901.

Contact

Contact scolarité

Formation Continue

Stéphanie MORAND | formationsdiplomantes@univ-tlse2.fr | 05 61 50 41 70